



**Nations Unies**

# **Rapport de la Conférence du désarmement**

**Session de 2013**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-huitième session**  
**Supplément n° 27**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-huitième session  
Supplément n° 27

# **Rapport de la Conférence du désarmement**

**Session de 2013**



Nations Unies • New York, 2013



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1
II. Organisation des travaux de la Conférence .....	1
A. Session de 2013 de la Conférence .....	1
B. Participants aux travaux de la Conférence .....	2
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence .....	2
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2013 .....	3
E. Élargissement de la composition de la Conférence .....	6
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence .....	6
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence .....	6
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales .....	7
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2013 .....	7
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire .....	8
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées .....	9
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace .....	10
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes .....	11
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques .....	11
F. Programme global de désarmement .....	12
G. Transparence dans le domaine des armements .....	12
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes .....	12
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies .....	13



## I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-huitième session, son rapport annuel sur sa session de 2013, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

## II. Organisation des travaux de la Conférence

### A. Session de 2013 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 21 janvier au 29 mars, du 13 mai au 28 juin et du 29 juillet au 13 septembre 2013. Durant cette période, elle a tenu 29 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont elle était saisie.

3. La Conférence a tenu en outre trois séances plénières informelles les 4 juin, 3 septembre et 10 septembre 2013.

4. Conformément à l'article 9 de son Règlement intérieur, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq et Irlande.

5. À la 1<sup>re</sup> séance plénière de la session de 2013, le 22 janvier, M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans lequel ce dernier appelait notamment à mettre fin à la paralysie des travaux de la Conférence afin d'éviter de porter atteinte à la crédibilité de celle-ci. Le Secrétaire général de l'ONU déclarait aussi que la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation jouait un rôle central dans les négociations concernant le désarmement et dans le renforcement de l'état de droit dans le domaine du désarmement général. Il appelait les États à faire en sorte que la Conférence joue pleinement son rôle et reprenne des négociations de fond sans plus tarder (CD/PV.1273).

6. En outre, sur l'invitation conjointe du premier Président de la Conférence, M. András Dékány, Ambassadeur de Hongrie, et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Kassym-Jomart Tokayev, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M. Eduardo Antonio Zuain, Secrétaire aux affaires étrangères du Ministère des affaires étrangères et du culte de l'Argentine (CD/PV.1278); M. Kudheir Al-Khuzai, Vice-Président de l'Iraq (CD/PV.1279); M. Miroslav Lajčák, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des affaires européennes de la Slovaquie (CD/PV.1279); M. Luvsanvandan Bold, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie (CD/PV.1279); M. Khalid Bin Mohammad Al Attiyah, Ministre d'État des affaires étrangères du Qatar (CD/PV.1279); M. Aleksey Volkov, Ministre adjoint des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1279); M<sup>me</sup> Toshiko Abe, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1279); M. Pham Binh Minh, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam (CD/PV.1279); M. Urmaz Paet, Ministre des affaires

étrangères de l'Estonie (CD/PV.1279); M. Eamon Gilmore, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande (CD/PV.1280); M. Nidal Alkatamine, Ministre du travail de la Jordanie (CD/PV.1280); M. Ranjan Mathai, Secrétaire aux affaires étrangères du Ministère des affaires extérieures de l'Inde (CD/PV.1290); M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq (CD/PV.1292); M. Valentin Rybakov, Adjoint du Ministre des affaires étrangères du Bélarus (CD/PV.1297); M. Wunna Maung Lwin, Ministre des affaires étrangères de l'Union du Myanmar (CD/PV.1301); M<sup>me</sup> Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, s'est également exprimée devant la Conférence (CD/PV.1292).

7. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence, ont fait part de leur préoccupation face à sa situation actuelle, ont appelé la Conférence à jouer son rôle pour faire progresser le traitement des problèmes internationaux en sortant de l'impasse dans laquelle elle se trouve toujours et ont présenté leurs priorités nationales en ce qui concerne les travaux de la Conférence.

8. Le secrétariat organique de la Conférence était composé de M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, de M. Jarmo Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, et de M. Ivor Richard Fung, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence.

## **B. Participants aux travaux de la Conférence**

9. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

## **C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence**

10. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 42 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Jordanie, Kirghizistan, Koweït,



Lettonie, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Namibie, Népal, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Thaïlande et Uruguay.

11. La Conférence était saisie des documents suivants, relatifs à la présence et à la participation d'États non membres :

a) CD/1947, daté du 30 janvier 2013, intitulé « Lettre datée du 23 janvier 2013, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2013 aux travaux de la Conférence »;

b) CD/1949, daté du 15 février 2013, intitulé « Lettre datée du 14 février 2013 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de Chypre concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/1947, daté du 30 janvier 2013 ».

#### **D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2013**

12. À sa 1273<sup>e</sup> séance plénière, le 22 janvier 2013, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président, M. András Dékány, Ambassadeur de Hongrie, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2013 (CD/PV.1273). Cet ordre du jour (CD/1946) est libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2013 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. ».

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur. »

14. Conformément au paragraphe 56 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2012 (CD/1944), le dernier Président de la session de 2012 (Allemagne) et le premier Président de la session de 2013 (Hongrie) ont procédé à des consultations informelles pendant l'intersession, afin que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond à sa session de 2013. Ces consultations ont été conduites en concertation avec les cinq autres Présidents devant se succéder à la session de 2013 (Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq et Irlande).

15. À l'issue d'un débat tenu le 5 février 2013, lors de la 1275<sup>e</sup> séance plénière (CD/PV.1275), et à la 1276<sup>e</sup> séance plénière tenue le 12 février 2013, le Président de la Conférence, M. András Dékány, Ambassadeur de Hongrie, a soumis, pour adoption, le projet de décision sur un programme de travail pour la session de 2013 tel qu'il figure dans les documents CD/1948 et Corr.1 (CD/PV.1276).

16. À la 1291<sup>e</sup> séance plénière, le 21 juin 2013, le Président, M. Moshen Naziri Asl, Ambassadeur de la République islamique d'Iran, a fait distribuer un projet de décision concernant l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2013, publié sous la cote CD/1952 (CD/PV.1291).

17. À la 1295<sup>e</sup> séance plénière, le 13 août 2013, le Président, M. Mohammad Sabir Ismail, Ambassadeur d'Iraq, a fait distribuer un projet de décision concernant l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2013, publié sous les cotes CD/1955 et Corr.1 (CD/PV.1295).

18. À la 1296<sup>e</sup> séance plénière, le 16 août 2013, la Conférence a adopté le projet de décision dont le texte était publié sous la cote CD/1956/Rev.1 et qui était soumis par le Président, M. Mohammad Sabir Ismail, Ambassadeur d'Iraq, portant création d'un groupe de travail informel, qui se lit comme suit :

« La Conférence du désarmement décide :

1. De créer, conformément à l'article 23 de son Règlement intérieur, un groupe de travail informel (dénommé ci-après "le Groupe"), ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle.
2. Que le Président de la Conférence du désarmement présidera le Groupe et délèguera ses responsabilités à un coprésident qui entreprendra des consultations en son nom. Pour la session de 2013, le Coprésident et le Vice-Coprésident seront respectivement M. Luis Gallegos Chiriboga, Ambassadeur d'Équateur, et M. Peter Richard Woolcott, Ambassadeur d'Australie.
3. Que le Groupe sera ouvert à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres intéressés que la Conférence a invité à participer, à titre d'observateurs, à ses travaux pendant sa session de 2013, conformément à son Règlement intérieur et à la décision qu'elle

a prise à sa session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036).

4. Que le Groupe appliquera dans ses travaux, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur de la Conférence. Le Groupe devra en particulier mener ses travaux et adopter ses décisions par consensus, ainsi que prévu dans l'article 18 dudit Règlement intérieur.
5. Que le Groupe se réunira durant le reste de la session de 2013 et que son calendrier sera établi par le Coprésident agissant en consultation avec le Président. Pendant la période située entre les sessions de 2013 et 2014 de la Conférence, le Coprésident pourra, avec l'accord du Président sortant et du futur président, convoquer des consultations informelles. Ces consultations informelles seront ouvertes à tous les membres et observateurs de la Conférence, conformément au paragraphe 3 ci-dessus.
6. Que le Groupe, au cas où il n'arriverait pas à achever ses travaux durant la session de 2013, les reprenne durant la session de 2014 conformément à la présente décision, si les États membres de la Conférence se prononcent positivement à cet égard.
7. Que le Coprésident fera rapport au Président sur l'avancement des travaux du Groupe à intervalles réguliers et, à la demande du Président, à la Conférence réunie en séance plénière conformément au Règlement intérieur. Le Coprésident soumettra au Président de la Conférence du désarmement le rapport final sur les travaux du Groupe. Tenant compte de l'article 29 du Règlement intérieur et conformément audit article, le Président établira le programme de travail de la Conférence pour examen et adoption. ».

19. Le Groupe de travail informel a tenu trois séances, les 26 août, 2 septembre et 9 septembre 2013 respectivement. À la demande du Président de la Conférence, M. Gerard Corr, Ambassadeur d'Irlande, M. Luis Gallegos Chiriboga, Ambassadeur d'Équateur, Coprésident, a rendu compte à la 1300<sup>e</sup> séance plénière, le 10 septembre 2013, de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail informel (CD/PV.1300).

20. Durant la session de 2013, les Présidents qui se sont succédé ont mené des consultations intensives en vue d'aboutir à un consensus sur l'établissement d'un programme de travail qui soit fondé sur les propositions pertinentes. Lors des séances plénières, les délégations ont présenté leurs vues sur la question de l'établissement d'un programme de travail qui tienne compte des propositions et suggestions pertinentes. Leurs vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Malheureusement, malgré ces efforts, la Conférence n'est pas parvenue à un consensus sur un programme de travail pour 2013.

21. À l'invitation des Présidents qui se sont succédé, la Conférence a tenu des débats de fond sur tous les points de l'ordre du jour (CD/PV.1281; CD/PV.1282; CD/PV.1283; CD/PV.1284; CD/PV.1285 et CD/PV.1286).

## **E. Élargissement de la composition de la Conférence**

22. Les délégations ont traité en séances plénières la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Les délégations ont formulé des suggestions sur la nomination d'un rapporteur spécial sur l'élargissement (CD/PV.1273; CD/PV.1289; CD/PV.1290; CD/PV.1291 et CD/PV.1292).

23. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 27 États non membres ci-après, classées par ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

## **F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence**

24. Les délégations ont traité en séances plénières la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

## **G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence**

25. Les délégations ont débattu de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence tout au long de la session, en particulier pendant les séances plénières consacrées à la « revitalisation de la Conférence du désarmement », qui se sont tenues les 11 juin et 20 août 2013, comme les Présidents de la Conférence à ces dates, respectivement M. Mohsen Naziri Asl, Ambassadeur de la République islamique d'Iran, et M. Gerard Corr, Ambassadeur d'Irlande, l'avaient proposé. Les délégations ont aussi débattu de la situation actuelle et ont proposé des moyens à mettre en œuvre pour renforcer la Conférence. Leurs vues et préoccupations diverses ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence (CD/PV.1289 et CD/PV.1297).

26. À la 1290<sup>e</sup> séance plénière, le 18 juin 2013, M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, a rappelé les propositions qu'il avait faites précédemment au sujet des questions de fond et de procédure susceptibles de contribuer à la reprise des travaux de fond. Il a également fait trois nouvelles propositions concernant : la création d'un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle; la création d'un organe subsidiaire chargé d'étudier les méthodes de travail de la Conférence et de faire des propositions à ce sujet; la désignation d'un coordonnateur spécial chargé d'examiner la question de l'élargissement de la composition de la Conférence ainsi que le rôle que la société civile pourrait jouer dans ses travaux, et de faire des propositions à ce sujet. Divers avis ont été présentés par les États membres sur ces propositions (CD/PV.1290).

27. Sur la proposition du Président de la Conférence, M. Mohammad Sabir Ismail, Ambassadeur d'Iraq, deux séances plénières consacrées à l'examen de la première proposition du Secrétaire général de la Conférence du désarmement ont été tenues le 30 juillet et le 6 août 2013. Ultérieurement, le 16 août 2013, la Conférence a adopté la décision dont le texte était publié sous la cote CD/1956/Rev.1. Les diverses vues et préoccupations des États membres ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence (CD/PV.1293, CD/PV.1294 et CD/PV.1296).

28. Sur cette question, la Conférence était saisie des documents suivants :

a) CD/1951, daté du 10 juin 2013, intitulé « Lettre datée du 24 mai 2013, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Indonésie, transmettant le texte du rapport sur le séminaire intitulé "Exploration des moyens de surmonter les blocages à la Conférence du désarmement", tenu le 15 mai 2013 au Palais des Nations, à Genève ». Il y était indiqué que l'objectif du séminaire était de recueillir les nouvelles idées susceptibles d'émerger d'une discussion ouverte se tenant dans un cadre informel et de contribuer aux travaux de la Conférence du désarmement ainsi qu'à la mise au point d'un programme de travail;

b) CD/1958, daté du 9 septembre 2013, intitulé « Bangladesh, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Méthode de travail de la Conférence du désarmement et revitalisation ».

## **H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales**

29. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/47).

30. Conformément à la décision prise à la 1172<sup>e</sup> séance plénière (CD/PV.1172) de célébrer la Journée internationale de la femme, M<sup>me</sup> Beatrice Fihn, intervenant au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à la 1282<sup>e</sup> séance plénière, le 12 mars 2013, a donné lecture d'une déclaration de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (CD/PV.1282).

31. Les membres ont salué le renforcement de la participation de la société civile aux travaux de la Conférence, conformément aux décisions que celle-ci avait prises. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions respectives sur l'interaction entre la Conférence et la société civile. Leurs vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

## **III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2013**

32. À l'invitation des Présidents successifs, la Conférence a tenu plusieurs séances plénières consacrées à toutes les questions de fond de l'ordre du jour. Au cours des débats à ce sujet et du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions sont dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

33. La liste des documents publiés par la Conférence et les textes de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2013, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances plénières officielles de la Conférence.

34. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 10 janvier 2013 (CD/1945/Rev.1 et CD/1945/Rev.1/Add.1) par laquelle le Secrétaire général de l'ONU transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-septième session en 2012, y compris les résolutions où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci-après :

- 67/29 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)
- 67/30 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 5, 6 et 8)
- 67/34 Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (par. 13)
- 67/53 Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (par. 1, 4, 5 et 6)
- 67/56 Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire
- 67/57 Désarmement régional (par. 1)
- 67/60 Désarmement nucléaire (par. 16, 17, 20 et 21)
- 67/62 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2)
- 67/64 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 67/67 Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (par. 5)
- 67/71 Rapport de la Commission du désarmement (par. 5 et 9)
- 67/72 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

## **A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire**

35. Au cours du débat général de la Conférence et des débats tenus sur chaque point de l'ordre du jour, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

36. Sur la proposition de la Présidente de la Conférence, M<sup>me</sup> Sujata Mehta, Ambassadrice de l'Inde, une séance plénière consacrée aux points 1, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et 2, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire, s'est tenue le 5 mars 2013. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours

duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1281).

37. Sur la proposition de la Présidente de la Conférence, M<sup>me</sup> Sujata Mehta, Ambassadrice de l'Inde, une séance plénière consacrée aux points 1, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et 2, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, s'est tenue le 12 mars 2013. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1282).

38. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/1950, daté du 21 mars 2013, intitulé « Note verbale datée du 20 mars 2013, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, contenant le texte de la Déclaration adoptée lors de l'Atelier d'organisations de la société civile cubaine sur le désarmement nucléaire qui s'est tenu à La Havane, le 12 mars 2013 »;

b) CD/1953, daté du 28 juin 2013, intitulé « Note verbale datée du 25 juin 2013, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte du communiqué de la Maison Blanche du 19 juin 2013 sur la stratégie d'emploi des armes nucléaires par les États-Unis d'Amérique »;

c) CD/1959, daté du 9 septembre 2013, intitulé « Bangladesh, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire »;

d) CD/1962 et Corr.1, datés des 11 et 13 septembre 2013, intitulés « Lettre datée du 9 septembre 2013, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pakistan, transmettant le texte du communiqué de presse publié le 5 septembre 2013 par l'Autorité nationale de commandement pakistanaise ».

## **B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées**

39. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

40. Sur la proposition de la Présidente de la Conférence, M<sup>me</sup> Sujata Mehta, Ambassadrice de l'Inde, une séance plénière consacrée aux points 1, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et 2, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire, s'est tenue le 5 mars 2013. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment

consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1281).

41. Sur la proposition de la Présidente de la Conférence, M<sup>me</sup> Sujata Mehta, Ambassadrice de l'Inde, une séance plénière consacrée aux points 1, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », et 2, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, s'est tenue le 12 mars 2013. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1282).

42. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/1950, daté du 21 mars 2013, intitulé « Note verbale datée du 20 mars 2013, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, contenant le texte de la Déclaration adoptée lors de l'Atelier d'organisations de la société civile cubaine sur le désarmement nucléaire qui s'est tenu à La Havane, le 12 mars 2013 »;

b) CD/1953, daté du 28 juin 2013, intitulé « Note verbale datée du 25 juin 2013, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte du communiqué de la Maison Blanche du 19 juin 2013 sur la stratégie d'emploi des armes nucléaires par les États-Unis d'Amérique »;

c) CD/1959, daté du 9 septembre 2013, intitulé « Bangladesh, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire »;

d) CD/1962 et Corr.1, datés des 11 et 13 septembre 2013, intitulés « Lettre datée du 9 septembre 2013, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pakistan, transmettant le texte du communiqué de presse publié le 5 septembre 2013 par l'Autorité nationale de commandement pakistanaise ».

### **C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace**

43. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

44. Sur la proposition du Président de la Conférence, M. Triyono Wibowo, Ambassadeur d'Indonésie, une séance plénière consacrée au point 3 de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » s'est tenue le 19 mars 2013. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1283).



45. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/1954, daté du 31 juillet 2013, intitulé « Lettre datée du 29 juillet 2013, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents de l'Indonésie et de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration commune signée par les Ministres des affaires étrangères indonésien et russe le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à Bandar Seri Begawan, par laquelle l'Indonésie et la Fédération de Russie déclarent que d'aucune manière elles ne seront les premières à déployer des armes de quelque sorte que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique, et qu'elles feront tout leur possible pour empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne le théâtre d'affrontements militaires et pour assurer la sécurité des activités spatiales »;

b) CD/1961, daté du 9 septembre 2013, intitulé « Bangladesh, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

#### **D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes**

46. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

47. Sur la proposition du Président de la Conférence, M. Triyono Wibowo, Ambassadeur d'Indonésie, une séance plénière consacrée au point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes » s'est tenue le 26 mars 2013. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1284).

48. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/1960, daté du 9 septembre 2013, intitulé « Bangladesh, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Garanties négatives de sécurité ».

#### **E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques**

49. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

50. Sur la proposition du Président de la Conférence, M. Triyono Wibowo, Ambassadeur d'Indonésie, une séance plénière consacrée aux points 5, intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques », et 6, intitulé « Programme global de désarmement », de l'ordre du jour, s'est tenue le 14 mai 2013. Ces questions ont fait l'objet d'un débat nourri au

cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1285).

51. À sa session de 2013, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

## **F. Programme global de désarmement**

52. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

53. Sur la proposition du Président de la Conférence, M. Triyono Wibowo, Ambassadeur d'Indonésie, une séance plénière consacrée aux points 5, intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques », et 6, intitulé « Programme global de désarmement », de l'ordre du jour, s'est tenue le 14 mai 2013. Ces questions ont fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1285).

54. À sa session de 2013, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

## **G. Transparence dans le domaine des armements**

55. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

56. Sur la proposition du Président de la Conférence, M. Triyono Wibowo, Ambassadeur d'Indonésie, une séance plénière consacrée au point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Transparence dans le domaine des armements », s'est tenue le 24 mai 2013. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1286).

57. À sa session de 2013, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

## **H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes**

58. À sa session de 2013, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

## **I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies**

59. Compte tenu de l'importance et de la nécessité croissantes de faire avancer le désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés faits pour établir un programme de travail pour la session de 2013, prenant note des dispositions énoncées dans le document CD/1956/Rev.1 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2014, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, qui auraient été, seraient ou devraient être présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

60. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2014 seraient les suivantes :

- Première partie : 20 janvier-28 mars
- Deuxième partie : 12 mai-27 juin
- Troisième partie : 28 juillet-12 septembre.

61. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-huitième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 12 septembre 2013.

Le Président de la Conférence,  
Ambassadeur d'Irlande  
(*Signé*) Gerard **Corr**

